

COMMUNIQUE DE PRESSE

# **CARTON ROUGE**

## **GRANDS EXCES DE VITESSE**

**LA GENDARMERIE EN LOT-ET-GARONNE COMMUNIQUE**



Malgré un bilan de l'accidentologie lourd en ce début d'année avec 11 personnes tuées sur les routes de Lot-et-Garonne et les campagnes répétées de prévention, les militaires de la gendarmerie constatent encore de nombreuses infractions graves génératrices d'accident. Pour preuve, plusieurs grands excès de vitesse ont pu être relevés :

- Le 26/03/2015 en contrôle vitesse sur la RD 119 à Ste Colombe en Bruilhois (47) dans le sens Brax / Serignac est contrôlé un motocycliste à la vitesse de 164 km/h (enregistrée) sur une portion limitée à 90 km/h. Le motard est intercepté à Serignac sur Garonne. Jeune conducteur, titulaire du permis de conduire depuis moins de 3 ans, il reconnaît les faits. Conformément aux dispositions légales, il fait l'objet d'une immobilisation judiciaire de son engin et d'une mesure immédiate de rétention administrative de permis de conduire de 72 h. La mesure d'urgence de suspension administrative de son permis de conduire sera de quatre mois en attendant la décision judiciaire.

- Le 26/3/2015 en contrôle de vitesse sur le RD 667 à MONCLAR, en direction de Ste Livrade sur Lot, un véhicule automobile est contrôlé à 173 km/h (enregistrée) au lieu de 90 km/h. Le contrevenant prétexte être en retard pour se rendre au travail. Il fait aussitôt l'objet d'une immobilisation judiciaire de son véhicule automobile et d'une mesure immédiate de rétention administrative de son permis de conduire. La mesure d'urgence de suspension administrative de son permis de conduire sera de cinq mois en attendant la décision judiciaire.

Au vu de ces éléments, la gendarmerie de Lot-et-Garonne s'engage résolument à accentuer les contrôles pour lutter contre les comportements à risques, afin de préserver des vies humaines dans le département.

Contacts presse :  
Capitaine ROMERO  
Commandant le Peloton Motorisé à AGEN 47  
06 14 43 16 82